

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 28 (1982)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

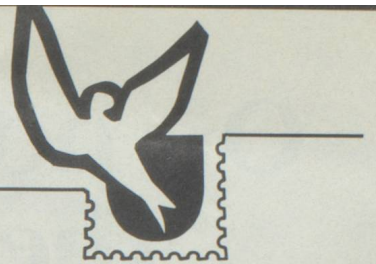
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## CANTON D'APPENZELL

**« D'or d'ours de sable, en pied, accolé du champ, lampassé et allumé de champ »**

Si à l'origine, les armoiries d'Appenzell représentaient un « ours passant », après la bataille de Vögelinsegg du 15 mai 1403, contre les troupes de l'abbé Cuno de Stoffeln, les Appenzellois remplacèrent leur « ours passant » en « ours grim pant » en signe d'indépendance.

Par suite des dissensions religieuses qui secouèrent la Confédération au XVI<sup>e</sup> siècle, le canton se scinda en deux 1/2 cantons vers 1597 : Rhodes intérieures (catholiques) et Rhodes extérieures (protestants) avec, respectivement, comme capitales : Appenzell et Hérिसau.

Les Rhodes Extérieures gardèrent les mêmes armoiries mais en ajoutant les lettres « V.R. » de part et d'autre de l'ours. (Veser Rhodes). Quant à la présence de l'ours dans les armoiries, reportez-vous au Messenger de Février 1980 contant la légende de St. Gall, car il faut se souvenir que le pays d'Appenzell était sous la tutelle des abbés de St. Gall, d'où la révolte de 1403.



## CANTON DE ST. GALL

Nous avons déjà évoqué, dans notre N° de Février 1980 la légende de St. Gall et l'origine des armoiries de cette ville.

Les originalités des armoiries du canton sont de ne pas représenter un ours, mais surtout des « armes » dites modernes.

En effet, pour la première fois est utilisée une couleur inusitée encore en Suisse, le Vert (Sinople), symbole de la liberté. Tous les habitants qui combattaient pour cette si chère Liberté, ornaient leurs chapeaux d'une feuille d'arbre.

Les armoiries de ce canton, réunies en « faisceau du lecteur » sont composées de 8 bâtons d'argent liés par un ruban à l'émail du champ autour d'une hâche du même métal, tournée à droite.

Modernes, mais on pourrait presque dire « parlantes », car les 8 bâtons d'argent symbolisent l'union et l'égalité des 8 districts qui se sont réunis en 1802 pour former ce canton. Il s'agit des districts de St. Gall-Ville, le Toggenburg, de Gaster, le Rheintal, le baillage de Saxe, les comtés de Sargans, de Werdenberg et de Rapperswil.

L'encadrement du timbre représente des motifs de broderies, spécialité de ce canton.

Schweiz  
Suisse Timbres-poste spéciaux | 1982 Jour d'émission

18 2 1982



Centenaire de la Société suisse des hôteliers

150<sup>e</sup> anniversaire de la Société fédérale de gymnastique

Peter Schiagg, Basel

Kurt Kaiser, Villmergen



Centenaire de l'Union internationale de l'électricité du gaz

150<sup>e</sup> anniversaire du Musée d'histoire naturelle, Berne

André Bovey, Lausanne

Claude Kuhn-Klein, Bern



Centenaire de la Société suisse des industries chimiques

Industrie chimique  
Edi Hauri, Basel

Suisse Timbres-poste spéciaux

Jour d'émission 18 2 1982

Centenaire du chemin de fer du St-Gothard 1882-1982



C 4/5

Re 6/6

Auteur Celestino Piatti, Duggingen

Format 36 x 26 mm

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nelly SILVAGNI-SCHENK

SIEGE SOCIAL : 11, rue Paul Louis Courier 75007 Paris C.C.P. Messenger Suisse 12273-27 G Paris - Prix de l'abonnement : 80 F - Etranger : 90 F  
IMPRIMEUR : Tschumi-Taupin, 24, rue de Dammarie, 77000 Melun - Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1982 - N° 4 (Commission paritaire n° 52679)

La revue n'est pas vendue au numéro mais par abonnement. « Le Messenger Suisse » n'est pas en vente publique.

Pour vous le procurer adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute votre correspondance à la Rédaction, 11, rue Paul Louis Courier 75007 Paris - Tél. : 544.68.41

ÉDITEUR : FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SUISSES DE PARIS